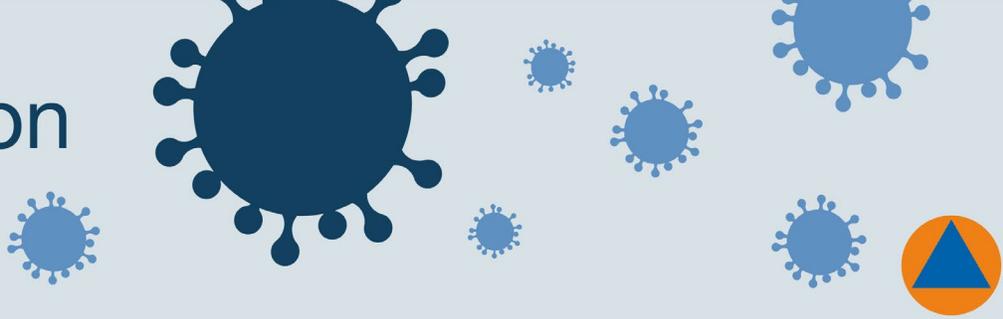


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Gestionnaires cliniques, médecins, personnel infirmier et personnel administratif de l'admission du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 28 mars 2022

OBJET : Maintien du dépistage systématique à l'admission et algorithme de prise en charge pour les admissions en centre hospitalier (mise à jour du 20 janvier 2022)

Considérant la transmission communautaire importante, le dépistage systématique de tous les usagers à l'admission est maintenu.

Par contre, des consignes différentes, en lien avec le dépistage des usagers ayant fait la COVID-19, sont ajoutées. Les modifications apparaissent en jaune dans l'algorithme suivant.

Veuillez vous référer à l'algorithme en annexe de la présente note de service afin de planifier les mesures à prendre en lien avec la COVID-19 lors des admissions en centres hospitaliers.

Dre Sarah Masson-Roy
Microbiologiste-infectiologue

Mélanie Gélinas
Infirmière clinicienne spécialisée
en prévention et contrôle des
infections
Direction générale adjointe -
DGAPSPGS

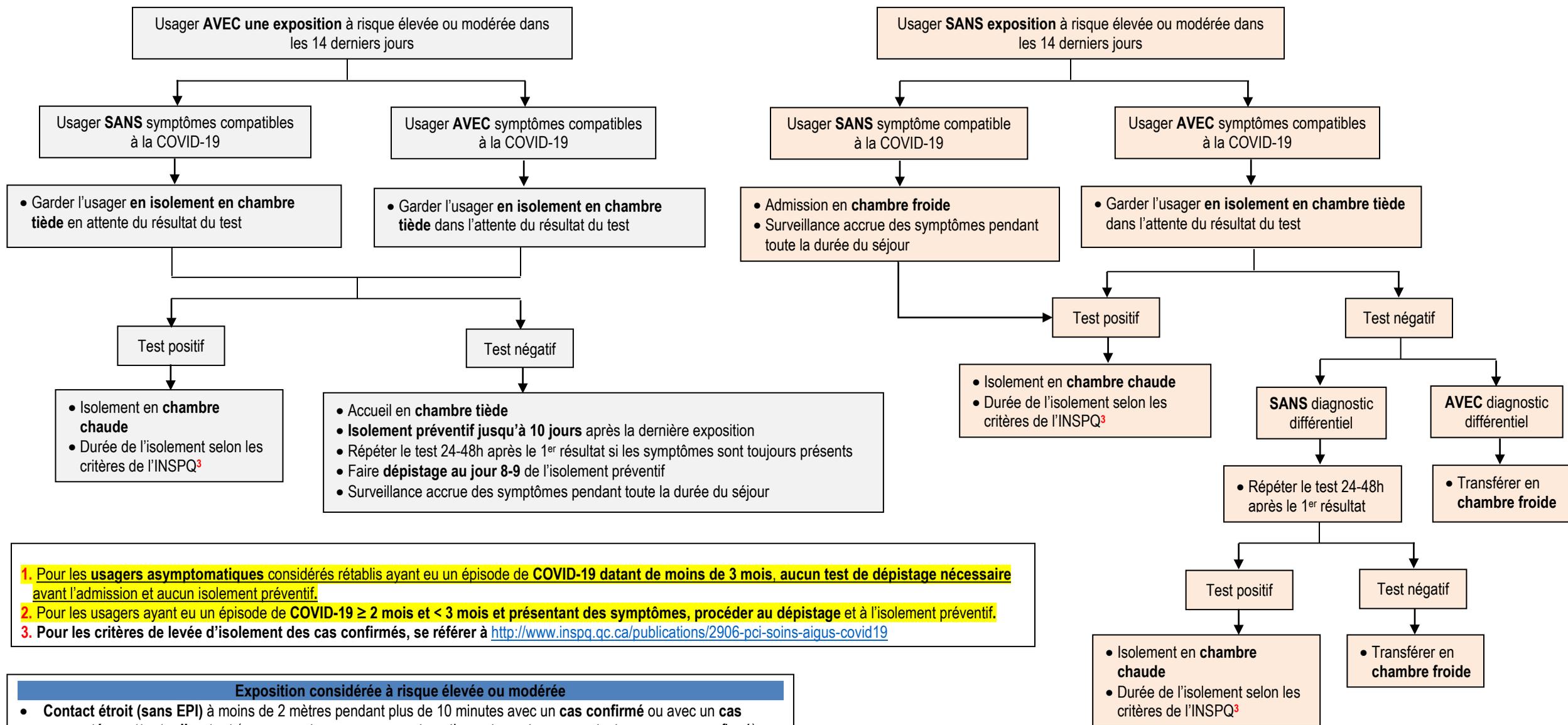
Isabelle Jacques
Chef de service en prévention et
contrôle des infections
Direction générale adjointe -
DGAPSPGS

p. j. : ALG_ Algorithme admission en CH_28 mars 2022

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

Dépistage systématique de tous les usagers à l'admission¹⁻²

** Ne pas attendre le résultat de ce test avant d'admettre**



1. Pour les usagers asymptomatiques considérés rétablis ayant eu un épisode de COVID-19 datant de moins de 3 mois, aucun test de dépistage nécessaire avant l'admission et aucun isolement préventif.
2. Pour les usagers ayant eu un épisode de COVID-19 ≥ 2 mois et < 3 mois et présentant des symptômes, procéder au dépistage et à l'isolement préventif.
3. Pour les critères de levée d'isolement des cas confirmés, se référer à <http://www.inspq.qc.ca/publications/2906-pci-soins-aigus-covid19>

Exposition considérée à risque élevée ou modérée

- Contact étroit (sans EPI) à moins de 2 mètres pendant plus de 10 minutes avec un cas confirmé ou avec un cas suspecté en attente d'un test (cas suspect : personne symptomatique et ayant eu un contact avec un cas confirmé)
- Personne ayant eu un contact direct avec les liquides biologiques infectieux
- Personne ayant reçu des consignes d'isolement d'une autorité sanitaire
- Personne en provenance d'un milieu en éclosion
- Voyage à l'extérieur du Québec dans les 14 derniers jours

N.B. : Un usager admis mentionnant avoir un test antigénique rapide (TAR) positif de moins de 10 jours doit être dépisté par PCR à l'admission. Ce dernier sera considéré positif pour la COVID-19 et isolé en chambre chaude, mais ne devra pas être cohorté avec des cas positifs jusqu'à la réception d'un PCR positif à la COVID-19.